VÉRIFIER
RECONSTITUER VOTRE CARRIÈRE

Prenez le temps de bien vérifier votre relevé de situation individuelle.

Cette démarche est indispensable, surtout si vous avez occupé de nombreux postes ou si vous avez travaillé à l'étranger. Plus vous avez connu une carrière variée (plusieurs métiers dans des branches professionnelles différentes, plusieurs statuts, plusieurs employeurs, etc.), plus il est prudent d'engager suffisamment tôt la démarche de préparation de la retraite. Cela vous permet de signaler aux organismes concernés les anomalies ou oublis éventuels (par exemple une période oubliée par une caisse de retraite) et de procéder aux démarches nécessaires pour régulariser la situation (par exemple, contacter l'un de vos anciens employeurs ou récupérer un document manquant).

De leur côté, **les régimes complémentaires** vous informent sur votre nombre de points.

Vos bulletins de salaire vous sont utiles pour vérifier que les informations détenues par votre caisse sont complètes et exactes, et en cas de difficultés (omission de certains périodes, montants erronés, etc.). Si vous ne retrouvez pas vos bulletins, plusieurs solutions s'offrent à vous. Votre caisse de retraite peut, par exemple, vérifier les revenus déclarés par vos employeurs par le biais de la déclaration annuelle des données sociales (DADS). Si votre employeur existe toujours, vous pouvez également le contacter. Il peut avoir conservé un double ou un enregistrement informatique de vos bulletins. Il pourra également vous délivrer une attestation mentionnant le montant de vos rémunérations pour les périodes manquantes ou erronées.

LE RELEVÉ ACTUALISÉ
DE POINTS

Vous pouvez faire le point sur votre retraite complémentaire Agirc et Arrco au moment où vous le souhaitez grâce au relevé actualisé de points (RAP), disponible sur l'espace personnel du site Internet de votre caisse de retraite ou de www.agirc-arrco.fr.

Celui-ci récapitule les points Arrco obtenus tout au long de votre carrière de salarié du secteur privé année par année et entreprise par entreprise. Si vous êtes cadre ou l'avez été, le relevé mentionne aussi les points Agirc. Prenez le temps de le lire attentivement et de vérifier que les informations portées sont exactes et complètes. Votre caisse l'actualise si nécessaire en fonction des ajouts ou corrections signalés.